

## Quelles sont les règles d'accord des participes passés ?

### 1. AVEC L'AUXILIAIRE « ÊTRE »

Le participe passé s'accorde en genre (masculin ou féminin) et en nombre (singulier ou pluriel) avec le sujet.

*Il est aimé.*      *Elle est aimée.*      *Ils sont aimés.*      *Elles sont aimées.*

Cette règle vaut pour les verbes conjugués au passif mais aussi pour les verbes intransitifs, comme *aller*, *arriver* ou *partir*, qui se construisent avec l'auxiliaire « être » aux temps composés.

*Il est allé.*      *Elle était allée.*      *Ils seront arrivés.*      *Elles seraient parties.*

### 2. AVEC L'AUXILIAIRE « AVOIR »

Le participe passé ne s'accorde jamais avec le sujet.

Il ne s'accorde pas avec le complément d'objet direct (COD), si celui-ci est placé après le verbe.

*J'ai offert de très belles tulipes à ma mère.*

En revanche, il s'accorde en genre et en nombre avec le COD, si celui-ci est placé avant le verbe.

*Les tulipes que j'ai offertes à ma mère sont très belles.*  
*Elle les a mises dans un vase en cristal.*

### 3. VERBES PRONOMINAUX

Avec ces verbes, l'auxiliaire est « être » mais a, en général, une valeur active comme avec l'auxiliaire « avoir », donc l'accord suit généralement les règles de l'accord avec l'auxiliaire « avoir » : il faut à chaque fois déterminer la valeur grammaticale du pronom personnel *se*.

- tout d'abord, si le pronom se fait indissolublement partie du verbe, comme dans les verbes dits « essentiellement pronominaux » (c'est-à-dire qu'ils n'existent que sous une forme pronomiale, par exemple *s'absenter*, *s'efforcer*, *s'emparer*, *se soucier*, *se souvenir*, *se repentir...*) ou comme dans les verbes qui existent par ailleurs mais qui ont un sens particulier à la voix pronominale (par exemple, *se douter*), auxquels il faut ajouter *s'en aller* et *s'enfuir*, l'accord se fait en genre et en nombre avec le sujet.

*Elles se sont emparées du trésor.*  
*Ils se sont enfuis loin de leur pays.*

- si le pronom se est le COD du verbe, l'accord se fait en genre et en nombre avec le COD.  
*Elles se sont rencontrées.*  
*Ils se sont lavés.*
- si le pronom se est le COI (indirect) / COS (second) du verbe, il n'y a pas d'accord.  
*Ils se sont succédé.*  
*Elles se sont rendu service.*